



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes de la Loire

Question écrite n° 8891

Texte de la question

Mme Sylvie Bonnet appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la suspension des revalorisations conventionnelles des masseurs kinésithérapeutes, consécutive à l'avis du comité d'alerte sur l'ONDAM du 18 juin 2025. Alors que ces revalorisations, négociées en contrepartie d'importants engagements professionnels, devaient compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie depuis dix ans par la profession, elles sont aujourd'hui suspendues en raison de dépassements budgétaires résultant principalement des déficits hospitaliers et de la dynamique des indemnités journalières. Elle lui demande par conséquent de préciser quelles mesures il envisage de mettre en œuvre pour garantir l'exclusion immédiate des revalorisations déjà signées du mécanisme de suspension et plaider à l'avenir pour un ONDAM réaliste et soutenable, qui permette à la médecine de ville de fonctionner normalement sans sacrifier les professionnels libéraux.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Bonnet](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8891

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025